



Calendrier 2022/2023

Championnat par équipes - Challenge HERBIN

8 équipes engagées :

AJFB1 François BRUANT ☎06.48.01.46.63	AJFB2 Frédéric PRIVE ☎06.68.42.54.45	AJFB3 Maxime PAYN ☎06.58.02.02.84	AJFB4 Daniel EVRARD ☎06.16.58.60.05
ASEGA1 Fabienne CRIMOTEL ☎06.77.98.28.67	ASEGA2 Philippe MELNIKOFF ☎06.08.91.86.12	ASEGA3 Reynald SIMON ☎06.95.64.87.16	ASV Mervyn MAYENGA ☎06.16.80.86.11

Le championnat se déroulera sur toute la saison ; chaque équipe se rencontrera en match Aller et Retour. Le classement final sera établi le vendredi 12 mai 2023.

Phase Aller

1^{ère} journée : du 26 au 30 septembre 2022

AJFB1 – AJFB2
ASEGA1 – ASEGA2

ASEGA3 – ASV
AJFB4 – AJFB3

2^e journée : du 03 au 07 octobre 2022

AJFB3 – ASEGA1
AJFB2 – AJFB4

ASV – AJFB1
ASEGA2 – ASEGA3

3^e journée : du 17 au 21 octobre 2022

AJFB4 – ASEGA1
ASEGA2 – AJFB2

AJFB1 – ASEGA3
ASV – AJFB3

4^e journée : du 07 au 10 novembre 2022

AJFB1 – ASEGA2
AJFB3 – AJFB2

ASEGA3 – AJFB4
ASEGA1 – ASV

5^e journée : du 21 au 25 novembre 2022

AJFB2 – ASEGA1
ASV – ASEGA2

ASEGA3 – AJFB3
AJFB1 – AJFB4

6^e journée : du 28 novembre au 02 décembre 2022

AJFB3 – AJFB1
ASEGA3 – ASEGA1

AJFB2 – ASV
ASEGA2 – AJFB4

7^e journée : du 12 au 16 décembre 2022

ASEGA1 – AJFB1
AJFB2 – ASEGA3

ASV – AJFB4
AJFB3 – ASEGA2

Phase Retour

8e journée : du 02 au 06 janvier 2023	
AJFB2 – AJFB1 ASEGA2 – ASEGA1	ASV – ASEGA3 AJFB3 – AJFB4
9e journée : du 23 au 27 janvier 2023	
ASEGA1 – AJFB3 AJFB4 – AJFB2	AJFB1 – ASV ASEGA3 – ASEGA2
10e journée : du 27 février au 03 mars 2023	
ASEGA1 – AJFB4 AJFB2 – ASEGA2	ASEGA3 – AJFB1 AJFB3 – ASV
11e journée : du 13 au 17 mars 2023	
ASEGA2 – AJFB1 AJFB2 – AJFB3	AJFB4 – ASEGA3 ASV – ASEGA1
12e journée : du 20 au 24 mars 2023	
ASEGA1 – AJFB2 ASEGA2 – ASV	AJFB3 – ASEGA3 AJFB4 – AJFB1
13e journée : du 03 au 07 avril 2023	
AJFB1 – AJFB3 ASEGA1 – ASEGA3	ASV – AJFB2 AJFB4 – ASEGA2
14e journée : du 10 au 14 avril 2023	
AJFB1 – ASEGA1 ASEGA3 – AJFB2	AJFB4 – ASV ASEGA2 – AJFB3

Le capitaine de l'équipe qui reçoit contacte l'équipe visiteuse, si possible la semaine précédant la rencontre, pour en déterminer le jour et l'heure (**le jour normal est le mercredi soir**),

Le capitaine de l'équipe qui reçoit est responsable de la feuille de match : remplir toutes les rubriques, ne pas oublier d'indiquer le score final et les lettres relatives au classement de chaque joueur.

A l'issue de la rencontre, la feuille de match doit parvenir au gestionnaire des compétitions par MMS (0695648716) ou mail (ra.simon@orange.fr).

La feuille de match papier doit être ensuite transmise au gestionnaire dans les jours suivants.

Correspondants et composition des équipes 2022/2023

CLUB: A.J.F.B.

Equipe 1 :

François BRUANT ☎06.48.01.46.63
Joris WORONOVYCZ, Paul JOLAIN
Remplaçant* : Laurent LEMERLE

Equipe 2 :

Frédéric PRIVÉ ☎06.68.42.54.45
Philippe MILANDRE, Joël TRUNZLER
Remplaçant* : Marie-France TOUSSAINT

Equipe 3 :

Maxime PAYN ☎06.58.02.02.84
Antoine BELHACHE, Cyril EMMONS
Remplaçant* : Marie-Elisabeth PRIVE

Equipe 4 :

Daniel EVRARD ☎06.16.58.60.05
François THOYER, Jean-Jacques REVELIN
Remplaçant* : Jean-Claude REVELIN

**SALLE : Ecole Ferdinand Buisson
40 rue Jules Ferry LA CHAPELLE ST LUC**

**Match le mercredi (possible le lundi
ou le vendredi)**

CORRESPONDANT CLUB

Marie Elisabeth PRIVE
☎ 09.50.29.74.23 / 06.67.65.23.52
marieelisabeth.p@gmail.com

CLUB: A.S.E.G.A.

Equipe 1 :

Fabienne CRIMOTEL ☎06.77.98.28.67
David BROGNARA, Jean-Pierre BROGNARA

Equipe 2:

Philippe MELNIKOFF ☎06.08.91.86.12
Ludovic JONIAUX, Denis AUGER
Remplaçant* : Jean-Michel FREID

Equipe 3 :

Reynald SIMON ☎06.95.64.87.16
Gérard SUROWY, René TOUSSAINT
Remplaçant* : Philippe MONNIOT

**SALLE : PIERSON Chemin des Hauts Cortins
TROYES.**

**Match le mercredi (possible le mardi ou
le jeudi)**

CORRESPONDANT CLUB

Reynald SIMON
☎06.95.64.87.16
ra.simon@orange.fr

CLUB: A.S.VERRIERES

M. MAYENGA Mervyn ☎ 06.16.80.86.11
Florent PEROT, Jean-Claude BREAUDAT, Nicola DUBOIS, Ludovic RAEPSAET

SALLE : Salle des fêtes de Verrières - rue de la République - 10390 VERRIERES

Match le mercredi

***Le remplaçant est donné à titre indicatif et peut remplacer dans d'autres équipes si besoin**

CORRESPONDANT UFOLEP

M. MAYENGA Mervyn
☎ 06.16.80.86.11
delegue-ufolep@laligue10.org

GROUPES CHAMPIONNAT 2022

Noms	Groupe	Points
SIMON Reynald	A	60
THOYER François	A	56,5
BROGNARA David	A	51,5
JONIAUX Ludovic	B	49
TRUNZLER Joël	B	45,5
JOLAIN Paul	B	45
TOUSSAINT Marie France	B	44,5
PRIVÉ Marie-Élisabeth	B	41,5
PAYN Maxime	B	41
PEROT Florent	C	39,5
BELHACHE Antoine	C	35,5
EMMONS Cyril	C	35
WORONOVICZ Joris	C	35
SUROWY Gérard	C	34
AUGER Denis	C	33,5
MILANDRE Philippe	C	30
MAYENGA Mervyn	D	28
LEMERLE Laurent	D	25
EVARD Daniel	D	24,5
REVELIN Jean-Jacques	D	23
BRUANT François	D	22
BROGNARA Jean Pierre	D	22
PRIVÉ Frédéric	E	17
TOUSSAINT René	E	17
MELNIKOFF Philippe	E	16,5
BREAUDAT Jean-Claude	E	15
CRIMOTEL Fabienne	E	15
DUBOIS Nicolas	E	15
FREID Jean-Michel	E	15
BREAUDAT Jean-Claude	E	15
RAEPSAET Ludovic	E	15
REVELIN Jean-Claude	E	15
MONNIOT Philippe	E	10

Les classements seront remis à jour à la fin des matchs Aller, puis à l'issue des matchs Retour

Les joueurs des groupes supérieurs donnent 1 point par niveau aux joueurs des groupes inférieurs

Exemple : 1 joueur du groupe A qui rencontre 1 joueur du groupe D commencera ses sets à -3/0.

REGLEMENT DES CHALLENGES CORPORATIFS ET COUPES

Article 1 :

L'UFOLEP organise des challenges corporatifs par équipes de trois. Celles-ci sont réparties dans des poules de niveau.

- ↔ Challenge Herbin
- ↔ Challenge Bourson

Article 2 :

Les rencontres se jouent en 10 parties : 9 simples et un double.

Chaque partie se joue en 3 sets gagnants de 11 points ; la taille des balles est celle en vigueur en FFTT.

Article 3 :

Les rencontres se disputent le soir en semaine (de préférence le mercredi à l'AJFB, à Verrières et à l'ASEGA). Le jour et l'heure sont arrêtés après accord entre les clubs concernés.

L'équipe qui reçoit contacte l'équipe visiteuse.

Les matchs doivent être impérativement joués dans la semaine prévue au calendrier. En cas d'indisponibilité d'une équipe, une date doit être arrêtée immédiatement et transmise au gestionnaire (Reynald SIMON).

Dans le cas contraire, l'équipe indisponible est déclarée forfait. Une feuille de match doit être établie même en cas de forfait.

Article 4 :

Une rencontre peut se dérouler avec 2 joueurs.

Les rencontres du 3^{ème} joueur absent sont perdues W.O. : 0-11, 0-11, 0-11.

Article 5 :

Un club peut engager 2 équipes ou plus dans un même challenge.

Une équipe se compose de 3 joueurs licenciés dans le club qu'elle représente.

Article 6 :

Un joueur ne peut pas prendre part à des compétitions se déroulant – ou qui auraient dû se dérouler à la même date pour le compte de plusieurs équipes.

Article 7 :

Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés UFOLEP dans leur club. Ne peuvent prendre part aux rencontres que des joueurs ayant leur licence régulièrement homologuée.

Article 8 :

Les équipes s'entendent pour assurer l'arbitrage des rencontres

Article 9 :

L'équipe qui reçoit est responsable de la feuille de match : remplir toutes les rubriques, ne pas oublier d'indiquer le score final et les lettres relatives au classement de chaque joueur.

Cette feuille de match doit parvenir au gestionnaire des compétitions par mail (ra.simon@orange.fr) , avant le mardi qui suit la rencontre.

Article 10 :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Forfait : 0 point (10 à 0)

Article 11 :

En cas d'égalité de points entre deux équipes à la fin du championnat, il sera tenu compte du goal avéré particulier, puis du goal avéré général pour les départager.

Article 12 :

En cas de challenge comprenant deux poules, le vainqueur sera désigné à l'issue du match qui opposera les équipes classées premières de chaque poule.

Seuls les joueurs ayant participé au moins à trois rencontres de championnat dans le challenge concerné, pourront prendre part à ce match.

Article 13 :

Les deux premiers de chaque challenge montent en catégorie supérieure, les deux derniers descendent.

Cependant ces quotas pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits par challenge.

Une nouvelle équipe débute dans la série la plus basse.

Un club peut demander à ce qu'une équipe soit intégrée dans un challenge supérieur ou inférieur si les motifs qu'il avance sont jugés valables.

Article 14 :

Un trophée est remis au vainqueur de chaque challenge.

Article 15 :

Les joueurs sont classés par groupe de valeur (A, B, C, D, E) selon le nombre de points attribué à chaque compétiteur :

Groupe A : supérieur à 50 points (max 60 points)

Groupe B : 40 à 49 points

Groupe C : 30 à 39 points

Groupe D : 20 à 29 points

Groupe E : inférieur à 19 points (mini 10 points)

Chaque groupe rend 1 point en négatif au groupe suivant. (Exemple : départ – 1 / 0)

La liste des différents groupes est établie avant le début du championnat en fonction des résultats de la phase retour de l'année précédente. Il sera actualisé à la fin de la phase aller.

Tout nouveau joueur sera incorporé à un groupe par décision de la commission sportive.

Seuls des matchs de championnats sont pris en compte pour l'attribution du groupe de classement.

Les matchs de coupe débiteront à 0-0.

Article 16 :

Championnat : Un joueur remplaçant ne peut jouer qu'une fois sur la même journée de championnat.

Coupe : un joueur ne peut participer que pour le compte d'une seule équipe par année (titulaire ou remplaçant)